

Le 23 mars 2022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le mercredi 23 mars 2022, à 18 h 30, au Chalet des loisirs situé au 1896, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Meighen Vaillancourt-Campeau, Derek Dagenais-Guy et Bryan Dunaj. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillers Line Légaré et Daniel Millette ont motivé leurs absences.

Monsieur Stéphane LaBarre, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du règlement no 899 décrétant un emprunt et une dépense de 1 820 000 \$ pour les travaux d'amélioration hydraulique de l'émissaire du lac Bois-Franc ainsi que le réaménagement et la reconstruction du stationnement de la Place du Centenaire;
5. Avis de motion du règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;
6. Dépôt du projet de règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;
7. Période des questions ;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée extraordinaire à 18h30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* le 21 mars 2022.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par la conseillère:
et résolu unanimement;

Derek Dagenais-Guy
Meighen Vaillancourt-Campeau

Résolution
2022-03-117
Acceptation de
l'ordre du jour

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2022-03-118
Adoption du
règlement no
899, emprunt
1 820 000\$
travaux de
voirie émissaire
Lac Bois-Franc
Et Place du
Centenaire

4. Adoption du règlement no 899 décrétant un emprunt et une dépense de 1 820 000 \$ pour les travaux d'amélioration hydraulique de l'émissaire du lac Bois-Franc ainsi que le réaménagement et la reconstruction du stationnement de la Place du Centenaire

ATTENDU QUE l'émissaire du lac Bois-Franc s'écoule naturellement vers le lac Saint-Joseph et qu'un tronçon est canalisé dans le centre du village;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Parallèle 54 Expert Conseil inc., afin d'évaluer les travaux d'amélioration hydraulique de l'émissaire du lac Bois-Franc;

ATTENDU QU'un des tronçons problématiques traverse le secteur du stationnement municipal identifié par l'odonyme « Place du Centenaire »;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au réaménagement et à la reconstruction du stationnement municipal de la Place du Centenaire;

ATTENDU QUE ces travaux représentent des coûts de l'ordre de 1 820 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1061 du Code municipal du Québec, ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre;

ATTENDU QU'un avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 mars 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement d'emprunt no 899 a été déposé et mis à disposition du public pour consultation à la séance ordinaire du 18 mars 2022.

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Meighen Vaillancourt-Campeau
Derek Dagenais-Guy

QUE le règlement no 899 décrétant un emprunt et une dépense de 1 820 000 \$ pour les travaux d'amélioration hydraulique de l'émissaire du lac Bois-Franc ainsi que le réaménagement et la reconstruction du stationnement de la Place du Centenaire soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution afin d'en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Avis de
motion,
règlement 900,
utilisation de
l'eau potable

5. Avis de motion du règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource

Avis de motion est donné par la conseillère Eugénie Auger qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, sera adopté.

Dépôt du projet
de règlement
no 900,
utilisation de
l'eau potable

6. Dépôt du projet de règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource

Monsieur le maire, Claude Charbonneau, dépose et procède à une explication sommaire du projet de règlement no 900 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Période de questions

7. Période de questions

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution
2022-03-119
Levée de la
séance

8. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement

Meighen Vaillancourt-Campeau
Bryan Dunaj

QUE cette séance soit levée à 18 :32.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Stéphane LaBarre
Directeur général et Secrétaire-trésorier